

Création de l'école de musique intercommunale de Val'Eyrieux

Note aux élèves et à leurs familles



« Depuis ce 5 mars 2023, la reprise des enseignements musicaux par la Communauté de communes Val'Eyrieux est actée et validée par les services préfectoraux. C'est pour nous une étape importante aux termes de deux années de travail tant sur le plan politique que technique au sein de Val'Eyrieux. Un travail de l'ombre mais néanmoins indispensable a été mené pour la reprise du service : animation du débat politique, travail au transfert du service dans toutes ses dimensions (humaines, financières, juridiques, administratives). Nous sommes aujourd'hui fiers de pouvoir maintenir ce service public de qualité sur le territoire. Bien sûr son portage et son équilibre demeurent fragiles et nous serons particulièrement attentifs aux évolutions de l'école de musique de Val'Eyrieux, qui va désormais œuvrer aux côtés d'autres services intercommunaux et participer pleinement au projet de territoire.

Aux côtés du Département de l'Ardèche et du Syndicat Ardèche Musique et Danse, nous œuvrons pour que la rentrée prochaine soit la plus sereine possible. Nous vous donnons rendez-vous dans quelques mois mais tenions d'ores et déjà à vous assurer de la pleine mobilisation de nos services pour vous accompagner, de notre accueil bienveillant, à votre égard bien sûr, mais aussi à celui des professeurs et du personnel administratif de l'école de musique à compter de septembre prochain. Soyez les bienvenus au sein de l'organisation Val'Eyrieux!»

Dr Jacques Chabal, Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux

L'école de musique intercommunale de Val'Eyrieux, c'est :



Le Cheylard et Saint-Agrève









2 lieux de cours :

150 élèves

9 instruments et 9 ateliers de pratiques collectives

des parcours diplômants et amateurs

1 équipe dédiée de 16 personnes (14 professeurs, 1 administratif, 1 responsable et professeur)

Val'Eyrieux : une communauté de projets

Si les intercommunalités sont de manière générale assez peu connues ou identifiées du grand public, elles font en fait partie intégrante de votre quotidien. Développement économique, gestion de l'eau et assainissement, gestion des déchets, promotion touristique, animation d'une politique enfance-jeunesse, gestion de certaines crèches ou centres de loisirs, habitat, mobilité mais aussi gestion des équipements sportifs sont autant de compétences gérées par Val'Eyrieux, sans oublier la culture dont relèvent les écoles de musique.

La particularité de Val'Eyrieux réside en sa pluralité de compétences, nombreuses par rapport aux intercommunalités rurales de même envergure, ce qui en fait une communauté avec une vision territoriale large et complète, en somme une intercommunalité dynamique avec un regard croisé sur l'ensemble du territoire!



Quel projet pour l'école de demain?

L'école de musique intercommunale de Val'Eyrieux doit se saisir d'un double enjeu: d'une part assurer la continuité de service, c'est-à-dire poursuivre son activité « cœur de métier » : assurer des parcours diplômants et des cours non diplômants tant en formation musicale qu'en pratique instrumentale, sans oublier le dispositif Musique et Handicap, les interventions dans les écoles maternelles, primaires ou encore les crèches. Dans le même temps, elle doit intégrer peu à peu le projet culturel global de Val'Eyrieux, la faisant raisonner avec d'autres services culturels tels les bibliothèques, la saison culturelle itinérante, les équipements comme L'Arche des Métiers, l'Ecole du vent ou encore Planète Mars qui ont tous pour point commun d'être gérés par Val'Eyrieux et de travailler lorsque cela est pertinent en transversalité.

En faisant le choix de reprendre et gérer le service au niveau de l'intercommunalité, les élus ont souhaité que l'école puisse parfois « sortir de ses murs », rayonner plus largement sur les 29 communes qui composent Val'Eyrieux et contribuent toutes au financement du service. Un nouveau projet est à écrire avec l'ensemble des acteurs.



• Automne 2019 : le syndicat mixte Ardèche Musique et Danse annonce sa dissolution à venir après 20 ans de fonctionnement. Des difficultés d'ordre économique sont notamment pointées. Avec 130 adhérents publics (communes, structures intercommunales), c'est le plus grand syndicat de France!

Son maillage territorial est exemplaire mais des difficultés de plusieurs ordres le contraignent à penser une stratégie de redéploiement.

- Automne 2020: le Département de l'Ardèche encourage les intercommunalités à reprendre le service. Fidèle aux compétences qui sont les siennes en matière d'enseignement artistique, le Département apportera une aide financière aux intercos s'engageant à reprendre le service, aide calculée en fonction de leur strate d'habitants, comme le prévoit le schéma départemental des enseignements artistiques.
- Printemps 2021 2023 : la Communauté de communes Val'Eyrieux se saisit du dossier

Le positionnement politique, le périmètre ou dimensionnement du service, la capacité financière de l'intercommunalité, la gestion des ressources humaines (+25 % d'agents) sont étudiés un à un. Il faut s'assurer d'un fonctionnement raisonné et raisonnable pour reprendre et maintenir le service.

Les services de direction de la Communauté de communes sont particulièrement impliqués : direction générale, direction culturelle, direction des ressources.

Pendant deux ans, les élus portent et défendent le dossier, les équipes techniques travaillent en ce sens, peu à peu la reprise se concrétise.

• 1^{er} septembre 2023: date de reprise effective du service des enseignements artistiques par Val'Eyrieux: c'est la naissance de l'Ecole de musique intercommunale.



Nouvelle stratégie tarifaire :

La remise à plat du service passe par une étude budgétaire qui nous amène à une revalorisation des tarifs, dans le but de trouver un équilibre budgétaire indispensable à la pérennisation de l'école de musique intercommunale. A cela s'ajoute la constatation de tarifs depuis longtemps inchangés, qui ne reflètent plus la réalité d'aujourd'hui.

Les élus communautaires se sont ainsi collectivement positionnés pour une participation revalorisée et ce pour l'ensemble des bénéficiaires : interventions dans les écoles (financées en partie par les communes), interventions dans d'autres établissements (crèches, EHPAD,...), droits à la scolarité pour les individuels, reste à charge de l'intercommunalité. La ligne directrice est celle d'un partage de l'effort financier par tous. Pour les usagers individuels que vous représentez, il est convenu une hausse globale des tarifs de l'ordre de 10%. Conscients de ce que cela peut générer pour les élèves et leurs familles, c'est aussi le gage du maintien du service et nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension à cet égard. Pour mémoire, le coût d'un élève à l'année est d'environ 2700 €, dont la très grande partie est prise en charge par les collectivités.

Et la suite?

Les chantiers sont encore nombreux dans l'appréciation pleine et entière de ce que sera l'école de musique intercommunale de demain. Un projet d'établissement verra notamment le jour, synthèse de la concertation de différents acteurs impliqués dans la bonne marche de cette école. A ce jour, c'est plutôt une démarche qui dicte nos intentions, celle d'aller pas à pas, de reprendre en douceur, de laisser à chacun, élèves, professeurs, élus, équipes de Val'Eyrieux le temps d'appréhender l'autre.

Tentons ensemble de mener à bien ce passionnant chantier!





Boite à idées

Une envie particulière? Une suggestion?

Les périodes de transition sont aussi propices au changement! Soucieux d'une qualité d'écoute à votre égard, nous disposerons au fil du printemps des boîtes à idées dans les deux antennes du Cheylard et de Saint-Agrève pour recueillir vos propositions.

A vos idées!



Jeu-concours « Ensemble, trouvons un nom à l'école de musique intercommunale »

Et si vous choisissiez le nom de la future école de musique intercommunale?

Constituée autour de deux antennes à Saint-Agrève et au Cheylard mais à la vocation intercommunale (soit les 29 communes de Val'Eyrieux), la nouvelle école de musique prend forme. Et si nous lui trouvions un nom ensemble ?

Voici le règlement du jeu-concours pour l'appellation de la nouvelle école de musique intercommunale.

- Participants:
- toute personne physique quel que soit son âge, habitant la Communauté de communes Val'Eyrieux,
- les écoles du territoire.
- Date de participation : du 20/03/2023 au 07/07/2023 (cachet de la Poste ou date d'envoi du mail faisant foi).
- Modalités de participation : remplir le coupon réponse ci-dessous ou écrire sa proposition sur papier libre avec vos coordonnées (à déposer à l'accueil de la Communauté de communes Val'Eyrieux, à envoyer par mail ou par courrier).
- Le nom proposé devra être court (de trois à cinq syllabes), facilement prononçable et identifiable, non déjà utilisé par ailleurs.
- Récompense : le gagnant (proposition retenue ou utilisée partiellement) sera récompensé :
- pour le gagnant (personne physique) : un panier culturel comprenant : deux places de spectacle (à choisir), deux entrées à L'Arche des Métiers, deux entrées à l'Ecole du vent, une animation à Planète Mars.
- pour les écoles: une intervention de l'école de musique (max 3h) à définir au cours de l'année 2023-2024.

Participation avant le 7 juillet 2023.

Les données personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront supprimées en fin de concours. La Communauté de communes se réserve le droit de ne pas sélectionner les propositions.

Jeu-concours « Ensemble, trouvons un nom à l'école de musique intercommunale »

Coupon réponse

Nom proposé :	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Tél :	
Mail :	

CONTACTS

Monique Pinet Vice-présidente en charge de la Culture

Mathilde CognetDirectrice du Pôle Culture

Gaël Romeuf

Responsable de l'école de musique intercommunale



Communauté de communes Val'Eyrieux 21 Avenue de Saunier - BP 55 - 07160 Le Cheylard

accueil@valeyrieux.fr - 04 75 29 19 49